**25ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 mai 2016)**

**Suriname**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 2 mai 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Suriname.

La France salue l’abolition de la peine de mort par le Suriname et invite le Suriname à poursuivre les réformes en vue de faire pleinement respecter les droits de l’Homme.

La France souhaite formuler les recommandations suivantes au Suriname :

* Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;
* Prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre en place une institution nationale des droits de l’Homme ;
* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et accepter la compétence du Comité des disparitions forcées conformément aux articles 31 et 32 de la Convention ;
* Adhérer à la Convention contre la torture et au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation des enfants dans les conflits armés ;
* Promouvoir efficacement l’égalité homme/femme et prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les violences faites aux femmes et contre la traite des êtres humains.

Je vous remercie./.